



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Tondeuses Frontales	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-190787/A	Date 2018-11-02
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-19-2950787	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HS-653-75737	
File No. - N° de dossier hs653.21120-190787	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-20	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martial, Daniel	Buyer Id - Id de l'acheteur hs653
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-7559 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division

LEFTD - HS Division

140, O'Connor Street

East Tower, 4th Floor

Ottawa

Ontario

K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Ce processus de demande de soumissions s'adresse aux fournisseurs détenant un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) sous la demande E60HS-17MOWR seulement. Si vous désirez vous pré-qualifier pour un AMA, veuillez consulter le lien suivant :

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-HS-643-73015>

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Accords commerciaux (Choisir les accords commerciaux appropriés)
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Service Connexion Postel

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission
- 2.4 Lois applicables - soumission

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin - contrat
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables - contrat
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clauses du guide des CCUA
- 6.12 Inspection et acceptation
- 6.13 Préparation pour la livraison
- 6.14 Expédition - livraison à destination
- 6.15 Livraison et déchargement
- 6.16 Réunion suivant l'attribution du contrat
- 6.17 Outils et équipement en vrac

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.18 Assemblage/Préparation à la livraison

6.19 Interchangeabilité

ANNEXE A - ÉTABLISSEMENT DES PRIX

ANNEXE B - BESOIN

ANNEXE C - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (INSÉRER S'IL Y A LIEU)

**ANNEXE D - PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI –
ATTESTATION (INSÉRER S'IL Y A LIEU)**

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

Le Canada cherche des propositions afin de se procurer :

Vingt et une (21) Tondeuses Frontales et articles auxiliaires tel que décrit à l'annexe A - Établissement des prix et conformément à la Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) E60HS-17MOWR/A.

1.2 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de *l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).*

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumission. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services, besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le **paragraphe 05.4** du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables - soumission

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission financière (1 copie papier)

Section II: Attestations (1 copie papier)

Section III: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

1. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
2. utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 6 et avec l'annexe A -Établissement des prix.

Les soumissionnaires devraient compléter l'annexe A -Établissement des prix et la soumettre avec leur soumission.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C -Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C -Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Clause Guide CCUA

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section II: Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section III: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.1.2 Meilleure date de livraison - soumission

Bien que la livraison pour le véhicule/l'équipement soit demandée pour le 11 janvier 2019, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est comme suit :

Article 001 – Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 002 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 003 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 004 – Trois (3) tondeuses frontales et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 005 – Un (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 006 – Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 007 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 008 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 009 – Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 010 – Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 011 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 012 – Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 013 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 014 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

3.1.3 Représentant de l'entrepreneur

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements des Représentants de l'entrepreneur à la Partie 6.

3.1.4 Service après-vente

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse à la Partie 6 les noms, adresses et numéros de téléphone de ses concessionnaires et/ou de ses agents qui sont autorisés à fournir des services après-vente, d'entretien et de réparation sous garantie et qui peuvent fournir une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/équipement offert. Il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer la distance entre le concessionnaire et/ou l'agent autorisé et le lieu de la livraison et celle-ci ne devrait pas dépasser 150 kilomètres.

3.1.4 Période de garantie courante du fabricant

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois ou 2000 heures d'utilisation, le premier des deux prévalant. Les garanties courantes additionnelles du fabricant tirées des composants/sous-ensemble du fabricant d'équipement original feront parties du contrat proposé.

3.1.5 Période de la garantie prolongée

Le Canada demande que le soumissionnaire indique si une période de la garantie prolongée est offerte qui dépasse la période minimale de douze (12) mois ou 2000 heures d'utilisation, le premier des deux prévalant.

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Si oui, le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la période de la garantie prolongée offerte à l'égard du véhicule/équipement et de ses composants, ainsi que sur le prix.

Toute période de la garantie prolongée offerte ne sera pas incluse dans l'évaluation financière.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Critères d'évaluation financiers obligatoires

Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, toutes les informations financières requises dans la demande de soumissions et à l'annexe A - Établissement des prix pour tous les articles.

Les prix de la soumission doivent être en dollars canadien, rendu droits acquittés à destination, selon les Incoterms 2000 pour tous les articles. Les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables sont en sus, rendu droits acquittés.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation financiers obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais ils peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Conformité du produit

Le soumissionnaire certifie que tous les véhicules/équipements proposés sont conformes à son arrangement en matière d'approvisionnement émis conformément à la DAMA E60HS-17MOWR/A.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe D - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe D - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumission ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir vingt et une (21) tondeuses frontales et les articles auxiliaires, tel que décrit dans l'annexe B - Besoin et conformément avec son arrangement en matière d'approvisionnement émis conformément à la DAMA E60HS-17MOWR/A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié comme suit:

Le paragraphe 2 est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

La livraison du véhicule/équipement doit être effectuée comme suit :

Article 001 –Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____ (A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 002 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaine/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 003 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 004 – Trois (3) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 005 - Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 006 – Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 007 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 008 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 009 - Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 010 –Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 011 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 012 – Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 013 –Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 014 – Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés dans les _____
(A être inséré par TPSGC lors de l'octroi du contrat) semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en
vigueur du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Daniel Martial
Spécialiste en approvisionnements
Services publics et approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
DTPLEP - Division « HS »
140 Rue O'Connor
Tour Est, 4ième étage
Ottawa (Ontario) K2P 2H6
Téléphone : 613-296-7559
Courriel : daniel.martial@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Autorité pour les achats (à être inséré par TPSGC)

L'autorité pour les achats pour le contrat est :

Titre :
Organisation :
Téléphone :
Courriel :

L'autorité des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec l'autorité des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Renseignements généraux

Nom : _____
No de téléphone : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

No de téléphone : _____

Courriel : _____

6.5.4 Service après-vente

Le concessionnaire et/ou son agent suivant est autorisé à fournir des services après-vente, d'entretien et de réparations sous garantie; et une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/équipement offert.

Item - 001

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Item - 002

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Item - 003

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Item - 004

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Item - 005

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Numéro de téléphone: _____

Item - 006

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Item - 007

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Item - 008

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Item - 009

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Item - 010

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Item - 011

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Numéro de téléphone: _____

Item - 012

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Item - 013

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Item - 014

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: _____ km

Nom : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix fermes spécifiés dans l'annexe A - Établissement des prix et selon ce qui suit:

Des prix de lots fermes en dollars canadiens, DDP - rendu droits acquittés à destination, Incoterms 2000, droits de douane et taxe d'accise du Canada sont incluses lorsque applicables et les taxes applicables en sus.

6.6.2 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé à l'aide des instruments de paiement électronique suivants :

- (c) Carte d'achat Visa ;
- (d) Carte d'achat MasterCard ;
- (e) Dépôt direct (national et international) ;
- (f) Échange de données informatisées (EDI) ;

- (g) Virement télégraphique (international seulement) ;
- (h) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.6.3 Clauses du guide des CCUA

Référence de CCUA	Titre	Date
C6000C	Limite de prix	2017-08-17
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

6.7 Facturation

6.7.1 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales.
2. Les factures ne doivent pas être soumises avant la livraison, l'inspection et l'acceptation du véhicule/équipement.
3. Les taxes applicables, selon le cas, doivent être calculées pour le montant total de la facture, avant l'application de la retenue de garantie. Au moment de la demande de la retenue de garantie, il n'y aura pas de taxes à payer car celles-ci auront été réclamées et payées sous la facture précédente pour le véhicule/équipement.
4. Suite à la livraison, l'inspection et l'acceptation de tous les articles auxiliaires reliés audit véhicule/équipement, l'entrepreneur peut soumettre une facture pour le déblocage de la retenue de garantie.
5. Chaque facture doit être appuyée par:
 - (a) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance.
6. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.
7. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - (a) L'original doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité pour les achats identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat pour acceptation et paiement.
 - (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.7.2 Retenue de garantie

1. Le Canada retiendra dix (10) pour cent sur tout paiement final dudit véhicule/équipement/service (Article #001 à 014) jusqu'à la livraison, l'inspection et l'acceptation de tous les articles auxiliaires reliés audit véhicule/équipement/service.

2. Suivant la livraison, l'inspection et l'acceptation de tous les articles auxiliaires reliés audit véhicule/équipement/service, l'entrepreneur doit soumettre une facture, pour le déblocage de la retenue de garantie, en conformité avec les «Instructions relatives à la facturation» évoquées dans ce contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9 Lois applicables - contrat

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (c) les articles de la convention;
- (d) 2010A (2018-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (e) L'annexe A - Établissement des prix;
- (f) La soumission de l'entrepreneur en date du _____ (à être inséré par TPSGC), telle que modifiée _____ (à être inséré par TPSGC).

6.11 Clauses du guide des CCUA

Référence de CCUA	Titre	Date
A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12

A9049C
G1005C

Sécurité des véhicules
Assurances

2011-05-16
2016-01-28

6.12 Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de la description d'achat et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.13 Préparation pour la livraison

Le véhicule/l'équipement doit être desservi, ajusté et être en condition pour utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule quitte l'usine et soit remis au responsable des inspections ou son mandataire à la destination finale de livraison.

6.14 Expédition - livraison à destination

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés (en conformité avec l'annexe A - Établissement des prix) indiqué ci-dessous. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

L'entrepreneur doit livrer les biens sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la personne désignée à l'annexe A - Établissement des prix. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

6.15 Livraison et déchargement

Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.

6.16 Réunion suivant l'attribution du contrat

Dans un délai de dix (10) jours civils après la date d'entrée en vigueur du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec l'autorité contractante pour déterminer si une réunion est requise. Une réunion sera convoquée à la discrétion de l'autorité technique afin de passer en revue les exigences techniques et contractuelles. L'entrepreneur sera responsable pour la préparation et la distribution du procès-verbal dans les cinq (5) jours civils après la tenue de la réunion. La réunion aura lieu aux établissements de l'entrepreneur ou à un édifice du ministère de la Défense nationale ou via téléconférence, à la discrétion du Canada, sans frais additionnels au Canada, avec des représentants de l'entrepreneur, du ministère de la Défense nationale et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.17 Outils et équipement en vrac

Tous les articles et outils expédiés en vrac doivent être inscrits sur le Certificat d'inspection (CF 1280) ou sur le bordereau d'emballage fourni avec le véhicule/équipement, pour la vérification lors du transport.

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.18 Assemblage/Préparation à la livraison

L'entrepreneur doit dépêcher un représentant du service à chaque point de livraison pour effectuer l'assemblage et la préparation de tous les véhicules/équipement livrés. L'assemblage/Préparation à la livraison doivent être effectués sans frais supplémentaires pour le Canada.

6.19 Interchangeabilité

À moins de modifications autorisées par l'autorité contractante, tous les véhicules/équipements fournis en fonction d'un article donné d'un contrat doivent être de même marque et de modèle, et tous les assemblages, sous-ensembles et pièces doivent être interchangeables.

ANNEXE A - ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Article 001 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif, incluant la séance d'instructions de familiarisation*, en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Pénitencier de Dorchester
4902, Main St.
Dorchester, Nouveau-Brunswick
E4K 2Y9

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Article 002 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif*, en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Centre fédéral de formation
600, Montée Saint-François
Laval, Québec,
H7C 1S5

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Article 003 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer *une (1)* tondeuse frontale et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Etablissement de Donnacona
1537, Highway 138
Donnacona, Québec
G3M 1C9

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Article 004 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer *trois (3)* tondeuses frontales et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif*, en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Trois (3) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Etablissement Archambault
244, Montée Gagnon,
Sainte-Anne-des-Plaines, Québec
J0N 1H0

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Article 005 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif*, en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Etablissement de Port-Cartier
Chemin de l'Aéroport, C.P. 7070
Port-Cartier, Québec
G5B 2W2

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Article 006 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif incluant la séance d'instructions de familiarisation*, en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Établissement de Bath et Millhaven
5775 chemin Bath, CP 1500
Bath, Ontario
K0H 1G0

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Article 007 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif, incluant la séance d'instructions de familiarisation*, en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Établissement de Collins Bay
1455, chemin Bath, CP 190
Kingston, Ontario
K7L 4V9

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Article 008 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif* en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Établissement de Warkworth
County Road no 29, CP 760
Campbellford, Ontario
K0L 1L0

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Article 009 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif, incluant la séance d'instructions de familiarisation*, en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Établissement de Grand Valley
1575, boul. Homer Watson
Kitchener, Ontario
N2P 2C5

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Article 010 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif* en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Établissement de Stony Mountain
Autoroute 7 Nord
Batisse C-17
Stony Mountain, Manitoba
ROC 3A0

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Article 011 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif* en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Établissement de Drumheller
Autoroute 9, CP 3000
Drumheller, Alberta
T0J 0Y0

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Article 012 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif, incluant la séance d'instructions de familiarisation* en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Deux (2) tondeuses frontales et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Établissement d'Edmonton pour femmes
11151 178e rue
Edmonton, Alberta
T5S 2H9

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Article 013 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule* en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Établissement du Pacifique
33344, chemin King, CP 3000
Abbotsford, Colombie-Britannique
V2S 4P4

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Article 014 – Tondeuses Frontales (Quantité ferme)

L'entrepreneur doit livrer une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires tels que, mais sans s'y limiter, *les manuels du véhicule, la liste des pièces de rechange pour l'entretien préventif* en conformité avec l'annexe B - Besoin ci-jointe.

Destination

Une (1) tondeuse frontale et les articles auxiliaires doivent être livrés à:

Établissement de Mission
8751, chemin Stave Lake, CP 60
Mission, Colombie-Britannique
V2V 4L8

La personne-ressource à la destination est: **(à être inséré par l'autorité contractante)**

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et articles auxiliaires, rendu droits acquittés (DDP) (... lieu de destination convenu) en conformité avec la Partie 6, Base de paiement.

Manufacturier: _____ Modèle: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Article 015 - Prolongation de la période de garantie

Si la période de garantie est prolongée pour une période additionnelle de _____ mois/jours civils, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule/équipement et les taxes applicables sont en sus.

(L'article 015 ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B - BESOIN

Voir pages en attachement

Solicitation No. - N° de l'invitation
21120-190787/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
21120-190787

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS653.21120-190787

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS653
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE D - PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Remarque à l'intention de l'autorité contractante : À insérer pour les besoins formulés au nom d'un ministère ou d'un organisme assujéti au Programme de contrats fédéraux, estimés à 1 000 000 \$ et plus, taxes applicables incluses. (consultez l'Annexe 5.1 du Guide des approvisionnements ainsi que la Partie 5 - Attestations et la Partie 6 - Clauses du contrat Subséquent)

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée cidessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par la Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada - Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- () A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- () A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- () A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- () A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- () A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec EDSC - Travail.

OU

- () A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- () B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- () B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe D -Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

BESOIN

ARTICLE - 001		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 002		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du <u>2017-02-28</u>, y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		2
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	0
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	2
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	2
Lame braise	3.5.2 (d)	2
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	0
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	2
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	0
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	1
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	1
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	1
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	1
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	1
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	1

BESOIN

ARTICLE - 002		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 001		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	0
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	1
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	1
Lame braise	3.5.2 (d)	1
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	1
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	0
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	1
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	0
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	1
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	1
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	0
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	0
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE - 003		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 001		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	0
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	1
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	1
Lame braise	3.5.2 (d)	0
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	1
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	0
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	0
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	0
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	0
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	0
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	0
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE - 004		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 3		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		3
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	3
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	0
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	2
Lame braise	3.5.2 (d)	1
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	1
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	3
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	0
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	3
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	0
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	0
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	3
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	0
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	0
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE - 005		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ - 001		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	0
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	1
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	1
Lame braise	3.5.2 (d)	0
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	1
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	0
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	0
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	1
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	0
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	1
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	0
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE - 006		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 002		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		2
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	2
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	0
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	2
Lame braise	3.5.2 (d)	0
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	0
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	2
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	2
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	0
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	0
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	2
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	0
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	1
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE 007		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 001		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	0
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	1
Lame braise	3.5.2 (d)	0
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	0
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	0
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	1
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	0
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	0
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	1
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	1
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE - 008		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 001		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	0
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	1
Lame braise	3.5.2 (d)	0
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	1
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	0
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	0
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	1
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	0
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	0
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE - 009		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 002		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		2
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	2
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	0
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	2
Lame braise	3.5.2 (d)	0
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	1
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	2
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	1
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	0
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	0
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	1
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	1
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE - 010		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 002		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		2
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	0
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	2
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	2
Lame braise	3.5.2 (d)	0
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	2
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	2
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	2
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	2
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	0
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	0
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	0
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	0
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE - 011		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 001		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du <u>2017-02-28</u>, y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	0
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	1
Lame braise	3.5.2 (d)	1
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	1
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	1
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	0
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	1
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	1
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	0
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE - 012		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 002		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		2
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	2
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	0
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	2
Lame braise	3.5.2 (d)	1
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	1
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	2
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	1
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	0
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	1
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	1
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	1
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE - 013		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 001		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	1
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	1
Lame braise	3.5.2 (d)	1
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	1
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	0
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	0
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	0
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	0
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	0
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0

BESOIN

ARTICLE - 014		
TONDEUSE FRONTALE - QUANTITÉ 001		
Conformément à la description d'achat TONDEUSE FRONTALE datée du 2017-02-28 , y compris les caractéristiques et accessoires suivants:		
DESCRIPTION	PARAGRAPHE	QUANTITÉ
Véhicule		1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge latérale	3.5.2 (a)	1
Plateau de coupe monté à l'avant – décharge arrière	3.5.2 (b)	0
Souffleuse montée à l'avant	3.5.2 (c)	0
Lame braise	3.5.2 (d)	0
Balai rotatif monté à l'avant	3.5.2 (e)	0
Cabine avec armature de protection (ROPS)	3.6.2 (a)	0
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.3 (a)	1
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.3 (b)	0
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.3 (c)	1
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.3 (d)	0
Manuel des pièces - papier	4.1.3 (e)	1
Manuel des pièces - numérique	4.1.3 (f)	1
Formation – cours de familiarisation – anglais	4.2 (a)	0
Formation – cours de familiarisation – français	4.2 (b)	0